

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Statistique			
Ancien Code	ECHG1B09STA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COHG1090		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Yves DETHIER (yves.dethier@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Objectifs généraux

1. Initier les étudiants aux concepts fondamentaux de la statistique descriptive.
2. Développer leur capacité à collecter, organiser, représenter et interpréter des données simples.
3. Relier les méthodes statistiques aux applications concrètes du secteur hôtelier, culinaire et touristique.
4. Former à une démarche de rigueur et d'analyse pour mieux comprendre les phénomènes quantitatifs.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.2 Adapter, concevoir et exploiter des indicateurs de tendances liés à son activité
- 4.5 Veiller à l'amélioration constante des prestations en actualisant ou développant un système de gestion de la qualité

Acquis d'apprentissage visés

Compétences terminales visées

À l'issue du cours, l'étudiant sera capable de :

1. Analyser des données simples provenant du secteur (ex. températures, chiffres de fréquentation, coûts).
2. Construire et interpréter des indicateurs statistiques de base (moyenne, médiane, dispersion).
3. Représenter graphiquement des distributions et en dégager un sens utile à la prise de décision.
4. Présenter les résultats de manière claire, structurée et adaptée à un public non spécialiste.
5. Appliquer une démarche rigoureuse et méthodique dans la résolution d'un problème pratique.

Connaissances terminales

A l'issue du cours, l'étudiant maîtrisera les concepts suivants :

1. Définitions et terminologie de base (population, échantillon, variable, modalité, effectif, fréquence).
2. Statistiques descriptives à une dimension :
 1. Mesures de tendance centrale (moyenne, médiane, mode).
 2. Mesures de dispersion (étendue, variance, écart-type).
3. Représentations graphiques :
 1. Diagramme en bâtons, histogramme, polygone de fréquences.
 2. Diagramme circulaire, boîte à moustaches (introduite simplement).
4. Lecture et interprétation de tableaux de données et graphiques.
5. Premières applications au secteur hôtelier et culinaire (données chiffrées réelles ou simulées).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG1B09STAA Statistique

24 h / 2 C

Contenu

1. Introduction et concepts de base
2. Organisation et présentation des données
3. Mesures de tendance centrale
4. Mesure de dispersion
5. Représentation graphique
6. Applications au secteur hôtelier
7. (...)

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral illustré (concepts expliqués pas à pas, avec slides).
- Exercices guidés réalisés en classe (calculs et représentations pas à pas).
- Cas pratiques sectoriels (petites études de données liées à l'hôtellerie et à la restauration).
- Travail en petits groupes : résolution collaborative d'un jeu de données.
- Supports numériques : diaporamas, vidéos explicatives, exercices supplémentaires sur la plateforme.
- Approche progressive et dédramatisante : la statistique est expliquée sans surcharge mathématique inutile.

Eventuellement, activité pédagogique obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices supplémentaires sont déposés sur la plateforme et sont corrigés par le professeur à la demande des étudiants.

Une séance questions-réponses est organisée lors de la dernière séance de cours.

Des vidéos sont mises à disposition des étudiants

Sources et références

Py Bernard (2007), La statistique sans formule mathématique, Pearson Education

Urban, P., Owen, J., Martin, D., & Haese, R. (2004). Mathematics for the International Student: Mathematics HL (Core). Haese & Harris.

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

1. Examen écrit (100 % de la note), en juin (et en seconde session si nécessaire).
 1. Partie calculs (résolution d'exercices de statistiques descriptives).
 2. Partie interprétation (lecture de graphiques et de tableaux).
 3. o Partie application (cas pratique lié au secteur : analyser un petit jeu de données et rédiger une conclusion claire).
2. Critères d'évaluation :
 1. Exactitude des calculs.
 2. Capacité à interpréter les résultats.
 3. Clarté et rigueur dans la présentation.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Etudiants diplômables en janvier :

L'AA est réorganisable en janvier et le contenu de l'évaluation portera :

1ère session : sur la matière du Q2 de l'année N-1, examen écrit valant 100 %

2e session : sur la matière du Q2 de l'année N-1, examen écrit valant 100 %

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).